MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombres de conseillers

En exercice: 15

Présents: 11

Votants: 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR: 11

VOTE CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Domaine:

SUBVENTION

Sous-domaine:

Rénovation Energétique du Bâtiment : Salle Polyvalente

OBJET:

Demande de subvention ETAT FONDS VERT

N° 20/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 03 Avril à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation: 27 Mars 2023

<u>Présents</u>: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

<u>Absents excusés</u>: Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Christine SANCHEZ a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le nouveau dispositif mis en place par l'Etat et intitulé « Fonds Vert ». Ce fonds, doté de 2 milliards d'euros pour l'année 2023, vise à l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Il a vocation à financer trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires,
- Leur adaptation au changement climatique,
- L'amélioration du cadre de vie.

Ce fonds viendra en complément, chaque année, de tous les autres dispositifs de soutien financier dont la collectivité est susceptible de bénéficier (DETR, DSIL, FNADT ...)

L'accompagnement du fonds vert pourrait intervenir pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et notamment les travaux portants sur la rénovation, l'amélioration énergétique et de confort de la salle polyvalente.

Afin d'accompagner financièrement la commune dans la réalisation du projet, il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert.

Le projet établi par Mr PAULY, architecte, s'élève à 499 535 € H.T. soit 599 442 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat FSIL: 133 409 €,

- Région: 40 000 €,

- Fonds vert : 226 126 €,

Fonds communaux : 100 000 €.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- SOLLICITE auprès de l'Etat et notamment le dispositif « Fonds Vert », une aide de 226 126 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20230403-20230403DEL20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023 Affichage : 05/04/2023

